

DES ASSISES CITOYENNES DE LA VIE PARLEMENTAIRE POUR UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE RENOUVELÉ

Afin de rétablir confiance et dialogue entre citoyens et élus, nous proposons les « **Assises citoyennes de la vie parlementaire** » : un comité mixte composé pour 2/3 de citoyens tirés au sort et pour 1/3 d'élus, travaillant à la rédaction des règles de déontologie applicables à la vie parlementaire.





Aujourd'hui, 65 % de Français n'ont pas confiance dans les députés (CEVIPOF, Baromètre de la confiance, janvier 2017). Les moins de 30 ans se préoccupent de cette question, et l'ont fait savoir lors de la consultation #Inventons2017. Ils suggèrent notamment de lutter contre la défiance par la mise en place de règles de déontologie, de transparence et d'éthique et leur contrôle démocratique.

TOUS ACTEURS ET RESPONSABLES DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

Nous proposons une **méthode inédite** d'élaboration législative qui associe citoyens, élus et experts par la convocation d'**Assises**, animée par un **comité de pilotage indépendant**. Ce comité aura pour mandat :

- D'établir de nouvelles règles de déontologie applicables à la vie parlementaire ;
- D'en déterminer les modalités de contrôle et de sanction ;
- De définir un cadre de transparence optimal.

POUR RECONCILIER LES CITOYENS AVEC LA POLITIQUE

-  Donner aux citoyens les moyens d'**être acteurs** du rétablissement de la confiance en notre système représentatif.
-  **Rétablir le lien** entre les citoyens, les élus et les experts en permettant un dialogue serein et constructif grâce au cadre qui aura été défini.
-  **Engager et responsabiliser responsabilisant** tous les acteurs dans un mécanisme de co-construction durable et consensuelle.
-  Rendre les **contrôles déontologiques effectifs, indépendants et transparents**, au travers d'une séparation des pouvoirs mieux équilibrée.

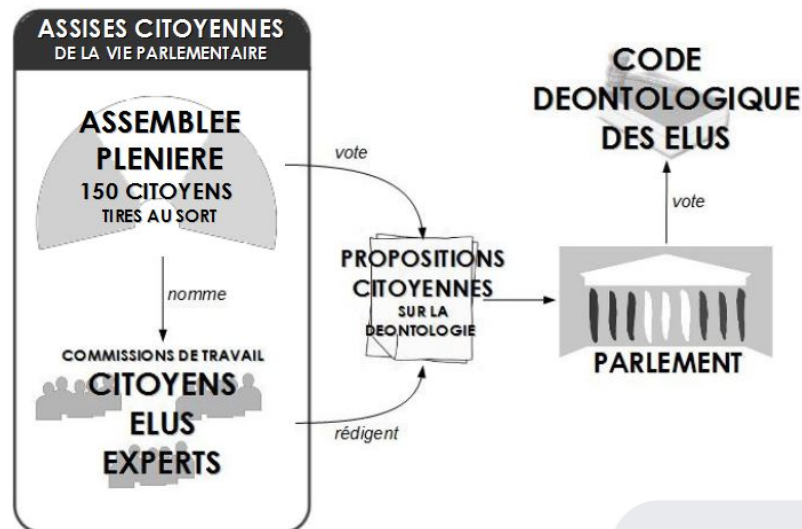
DES ASSISES EN 3 ÉTAPES, COORDONNÉES PAR UN COMITÉ DE PILOTAGE INDÉPENDANT

1. Une Assemblée Plénière, constituée de 150 citoyens tirés au sort, définit le cadre de travail des Commissions.

2. Les Commissions, constituées de **10 citoyens et de 3 élus**, auditionnent des experts, débattent et **soumettent des propositions à l'Assemblée Plénière** 10 mois après le début de leurs travaux.

3. Sur proposition des rapporteurs de commissions, **l'Assemblée Plénière vote l'avis** qui servira de base à l'adoption d'un texte législatif par le Parlement.

Les citoyens peuvent contribuer aux travaux *via* une plateforme numérique.



« Ce qui définit la démocratie, ce n'est pas l'origine des pouvoirs, c'est le contrôle continu et efficace que les gouvernés exercent sur les gouvernants », Alain.

31 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2017

- **Mai – Août** : désignation du comité de pilotage tirage au sort des citoyens et consultation nationale.
- **Septembre** : Installation de l'Assemblée Plénière et sélection des experts
- **Septembre – Juin** : auditions, consultations, travail en commissions
- **Juin** : vote de l'Avis par l'Assemblée Plénière

Le coût d'organisation des Assises Citoyennes de la Vie Parlementaire est estimé à **1,5 million d'euros**.